

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	09	10

Vote
<b>À la majorité</b>
Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 0

L'an 2026, le 20 mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Christian, le plus âgé des membres du conseil, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, M. PERRIOT Benjamin, Mme MOREL Béatrice, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

**A été nommé secrétaire** : M. GOFFINET Yan

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture  
Le : 23/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
23/03/2026

N° 2026\_D\_04

## ÉLECTIONS DU MAIRE

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme GOFFINET Stéphanie : 8 (dix) voix
- M. BARREAU Jacky : 2 (deux) voix

**Mme GOFFINET Stéphanie** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, 20/03/2026  
Le Maire,  
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance  
Yan GOFFINET

